

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : FIBRE EXCELLENCE Site inspecté : Tarascon

Date de l'inspection : 17/12/2019

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

MMRI – PHD N°13

L'EXPLOITANT :

- NE RESPECTE PAS LES PERIODICITES DE MAINTENANCE DES CAPTEURS DE CHLORE PRESENT DANS L'UNITE « DE PRODUITS CHIMIQUES »
- N'ASSURE PAS LA BONNE REMONTEE D'INFORMATION ENTRE L'OPERATEUR MAINTENANCE ET LES OPERATEURS DE L'UNITE LORS D'UNE AVARIE SUR UN CAPTEUR
- N'A PAS ETE EN MESURE DE DEMONTRER LA BONNE REMISE EN SERVICE DE TOUS LES CAPTEURS DE CHLORE APRES LE GRAND ARRET DE NOVEMBRE 2019
- N'A PAS MIS EN PLACE LES FICHES REFLEXES ATTENDUES LORS DE DEPASSEMENT DE SEUIL HAUT ET TRES HAUT

Ecart aux dispositions de : articles 7 et 8 de l'AM du 04/10/10

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

- Le non-respect de la périodicité était lié aux difficultés d'approvisionnement en bouteilles de gaz étalon dû à un litige avec le fournisseur suite aux difficultés temporaires de trésorerie de l'entreprise

Action : Changement du mode d'approvisionnement de ce gaz étalon : création d'un stock permanent au magasin avec renouvellement automatique. Délai : Mars 2020

- Traçage des défauts capteurs dans un cahier de shunts. Délai : mars 2020
- Le plan de maintenance de ces capteurs prévoit une visite périodique trimestrielle. Celle-ci n'avait pu être finalisée sur l'ensemble des capteurs suite au problème vu au point 1.

L'action décidée de changement du mode d'approvisionnement permettra de garantir la périodicité des contrôles en et hors périodes de fonctionnement de l'usine.

- Fiche réflexe seuils haut et très haut. Voir fiche reflexe jointe : « Mesures compensatoires en cas de dysfonctionnement capteurs MMRI (81068A) »

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui ☐ Non ☒

Proposition de mise en demeure Oui ☐ Non ☒

Proposition d'arrêté complémentaire Oui ☐ Non ☒

Commentaires :

Point n°2 : s'assurer que les opérateurs de l'unité aient bien connaissance des informations relatives aux avaries des capteurs.

Point n°4 : la fiche réflexe doit préciser les actions à mener par l'opérateur ainsi que la procédure à suivre pour l'arrêt puis la reprise de l'activité en cas de déclenchement des capteurs.

L'Inspection le : 18/05/2020

☐ Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : FIBRE EXCELLENCE Site inspecté : Tarascon

Date de l'inspection : 17/12/2019

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

BARRIERE DE PREVENTION – PHD 31

L'EXPLOITANT N'A PAS ETE EN MESURE DE DEMONTRER LA BONNE MAINTENANCE DU CAPTEUR DE PRESSION MIS EN PLACE SUR LA LIGNE DE TRANSFERT DE BIOXYDE DE CHLORE LIQUIDE ENTRE LES BACS DE STOCKAGE ET L'ATELIER BLANCHIMENT, CONFORMEMENT A SES PROCEDURES INTERNES.

Ecart aux dispositions de : article 7 de l'AM du 10 mai 2000

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (*suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application*)

- Fibre Excellence a intégré ce capteur de pression au plan de maintenance des capteurs sécurité usine.
Délai : fait
- Intégration de ce capteur dans la boucle MMRI du bioxyde de Chlore dans le cadre du PMII.
Délai pour la réalisation de l'étude par un bureau d'étude spécialisé : juin 2020

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui ☐ Non ☒
 Proposition de mise en demeure Oui ☐ Non ☒
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui ☐ Non ☒

Commentaires :

A vérifier lors de la prochaine inspection

L'Inspection le : 18/05/2020

☐ Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

Fiche n°

3

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : FIBRE EXCELLENCE Site inspecté : Tarascon

Date de l'inspection : 17/12/2019

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

CLOTURE DU SITE :

LE SITE N'EST PAS ENTIEREMENT CLOTURE (EN PARTICULIER SUR LA PARCELLE SUD DU SITE) ET PRESENTE PAR ENDROIT DES BRECHES.

Ecart aux dispositions de : article 4.5 de l'APC du 19 mars 1998

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Dans le cadre du Projet Symadrem (Projet d'état), le site était en cours de modification des clôtures lors de la visite d'inspection en date du 17/12/2019.

Depuis le 29/12/2019, l'ensemble du site a été sécurisé par des clôtures fixes (2 m de grillage et 50 cm de barbelé).

Durant la phase transitoire, un service de sécurité renforcé a été mis en place afin de garantir la surveillance du site et éviter tout acte de malveillance

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui ☐ Non ☒
 Proposition de mise en demeure Oui ☐ Non ☒
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui ☐ Non ☒

Commentaires :

A vérifier lors de la prochaine inspection

L'Inspection le : 18/05/2020

☐ Fiche soldée le :